

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal: 15

En exercice : 15

Ont pris part à la délibération : 12

Date de Convocation : 12/05/2009

Séance du 07 Juillet 2009

L'an deux mil neuf le sept du mois de juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick SABIN, Maire.

Présents tous les élus en exercice : Messieurs SABIN Patrick, DOURTHE Gérard, DROUHAULT Robert, GARCIA Sylvain, LABEYRIE Robert, LALANNE Jean Michel, CHIVALEY Christophe, CLAUDE René, RABY André, Mesdames DEDIEU Emmanuelle, EDALITI Nathalie, KHAKHOULIA Françoise.

Absents et excusés : Mme MOREIRA Virginie excusée; Mme RENARD Sylvie excusée ; Mme CAZET Stéphanie excusée.

Procuration : Mme MOREIRA Virginie a donné procuration à Mme EDALITI Nathalie,
Mme RENARD Sylvie a donné procuration à M DROUHAULT Robert,
Mme CAZET Stéphanie a donné procuration à Mme DEDIEU Emmanuelle.

Mme KHAKHOULIA Françoise a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le maire ouvre la séance :

- 1. Création d'une agence postale communale**
- 2. Embauche d'un CAE pour l'agence postale communale et travail administratif au 1^{er} septembre – pour 12 mois**
- 3. Embauche d'un CAE au service technique en remplacement du personnel absent. 35h pour 6 mois.**
- 4. Embauche d'un CAE pour heures de ménage – en remplacement – à partir du 24 août pour 12 mois.**
- 5. Marché pour 5 Mapa par l' ADACL**
- 6. Vente des lots « CAPCOS »**
- 7. Bail de location pour le Karting**
- 8. Défrichement pour le terrain de « La brûle » (parcelles F282 et F292)**
- 9. Demande de subvention au Conseil Général pour la Médiathèque**
- 10. Embauche de deux saisonniers pour Juillet et Aout**
- 11. Engagement Renaud Animation**
- 12. Répartition de la subvention de 1500€ du comité des fêtes**

Divers : Fêtes locales

M. le maire donne lecture du compte-rendu du conseil municipal du 10 juin 2009.

Mme Khakoulia manifeste son mécontentement quant à déformation de certains de ses propos. Monsieur le maire lui propose donc de rayer directement sur le compte rendu les termes qui lui posent un problème et de les remplacer par ses termes. Les conseillers n'y voient aucune objection.

Ce dernier est approuvé et signé par les 12 conseillers présents ou représentés.

2009-0701 Création d'une Agence Postale Communale

Mr Claude et Mr le Maire se sont rendus à la réunion de la Commission Départementale de Présence Postale et après avoir été entendus, ont été informés des conditions d'aide pour la création d'une Agence Postale Communale :

- dotation de la Poste de 3 fois 962 € pour les travaux d'installation de l'agence
- dotation de l'Etat dans le cadre du développement en milieu rural jusqu'à 80% + 10% des travaux d'installation.
- Tout le matériel est fourni par la Poste (mobiliier, un coffre-fort pour entreposer l'argent, une alarme est prévue dans le devis)
- La responsabilité des personnels et les tâches sont notées dans une convention entre La Poste et la Mairie
- La durée du contrat est de 9 ans renouvelable
- Les aides sont conditionnées à l'installation de l'Agence dans la Mairie
- Un seul contrat pour l'employé communal sera effectué concernant l'Agence Postale et le travail administratif de mairie.

Les aides fonctionnent si et seulement si l'APC est dans un local attenant à la mairie ou à la mairie même.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Maire à conclure une convention, ci-jointe, ayant pour objet l'implantation d'une Agence Postale Communale aux caractéristiques suivantes :

- Ouverture à raison de 15 heures par semaine ;
- Indemnité de 962 € par mois versée par la poste ;
- Convention d'une durée de neuf ans, renouvelée par tacite reconduction, une fois, pour la même durée. Cet engagement s'effectuera à condition que les travaux d'aménagement du local au sein de la mairie soient pris en charge entièrement par la poste

Après délibération, le conseil adopte la création d'une agence postale communale :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11 P.Sabin, A.Raby, R.Drouhault, S.Renard, S.Cazet, G.Dourthe, C.Chivaley, V.Moreira, N.Edaliti, E.Dedieu.	4 R.Claude, F.Khakhoulia, R.Labeyrie, JM.Lalanne.	0

L'agence Postale Communale sera mise en place pour début septembre, il n'y aura plus de bureau de Poste.

2009-0702 Embauche d'un CAE pour l'agence postale communale et travail administratif au 1^{er} septembre – pour 12 mois

Ce contrat n'est en fait pas de 12 mois mais de 6 mois renouvelable.
Ce contrat serait affecté sur 15 heures pour l'agence postale et 10 heures pour le secrétariat administratif. Monsieur le maire, s'appuyant sur un courrier reçu mi-mai de la préfecture, explique qu'un contrat CAE, pour un minimum de 24h/semaine coûte à la collectivité –tout compris 200 € par mois.

Après délibération, le conseil adopte cette embauche.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11 P.Sabin, A.Raby, R.Drouhault, S.Renard, S.Cazet, G.Dourthe, C.Chivaley, V.Moreira, N.Edaliti, E.Dedieu, R.Claude, R.Labeyrie, JM.Lalanne	4 F.Khakhoulia.	0

2009-0703 Embauche d'un CAE au service technique en remplacement du personnel absent. 35h pour 6 mois

Suite à la maladie prolongée d'un agent et l'interdiction confirmée d'un autre agent de conduire des tracteurs, la commune se trouve dépourvue de conducteurs d'engins. Monsieur le maire propose donc d'embaucher un CAE en attendant le retour du salarié.

Le conseil vote à l'unanimité.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

2009-0704 Embauche d'un CAE pour heures de ménage – en remplacement – à partir du 24 août pour 12 mois

La classe de Cycle 2 a fait une demande d'ATSEM. Il a donc été proposé que Mme Picart devienne ATSEM à plein temps et que son temps de ménage soit confié à un CAE pour 24 h/ semaine.

Mr Lalanne fait remarquer qu'il y a un an, il y a eu un « dégraissage » d'un emploi à plein temps justement de ménage. De plus, Il souhaite savoir s'il y aura des priorités dans les embauches ?

M. Le Maire précise qu'il recevra la liste des personnes proposée par le Pôle-Emploi et que son choix devra alors se faire parmi ces personnes.

Mme Khakhoulia déplore que la commune fasse autant de contrat de ce genre.

Mr le Maire lui répond qu'un CAE est plus économique pour la commune (prise en charge en grande partie par l'Etat)

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13 P.Sabin, A.Raby, R.Drouhault, S.Renard, S.Cazet, G.Dourthe, C.Chivaley, V.Moreira, N.Edaliti, E.Dedieu, R.Claude, R.Labeyrie,	2 F.Khakhoulia, JM.Lalanne.	0

2009-0705 Marché pour 5 Mapa par l' ADACL

M.A.P.A. : Marché à Procédure Adaptée

ADACL : Agence départementale d'aide pour les collectivités territoriales

L' ADCL demande une délibération du conseil municipal pour autoriser le maire à faire un appel d'offres pour le matériel pour les travaux paysagers.

Le problème majeur étant que tout le personnel pouvant utiliser ce matériel est en arrêt maladie. Après délibération, le conseil municipal préfère lancer une consultation plutôt qu'un marché. La décision finale se fera après le 25 août 2009.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

2009-0706 Vente des lots « CAPCOS »

L'ADACL demande au conseil municipal de voter pour chaque vente à un particulier après lecture des noms des acheteurs.

Mr Lalanne demande si c'est une obligation de passer par une seule personne pour les dessins et le constructeur, en particulier LCA ?

Mr le maire répond que lui-même peut intervenir mais seulement en tant que conseil et que le constructeur est libre de choix pour l'acheteur.

Lecture de la délibération, information sur la nouvelle loi de finance concernant les primo-accédants.

Lecture des personnes acquéreurs de terrains (11) dont 2 primo-accédants.

3 en suspension pour des raisons économiques .

Primo-accédant : (achat par le CIL avec TVA 5.5%incluse)

Lot N° 1 : M. LABOILLE-Melle CAZAUX Prix : 32 000€

Lot N° 2 : M. LEMAIRE-Melle VERMARE Prix : 32 000 €

Terrain à 35€ ttc le m² :

Lot N° 4 :	M et Mme MORGADO	1139m²	39865 € TTC
Lot N° 8 :	M GARCIA Bruno	1032m²	36120 € TTC
Lot N° 9 :	M GARCIA Nicolas	1194m²	41790 € TTC
Lot N°11:	M et Mme ALVES	1136m²	39760 € TTC
Lot N°12:	M et Mme MONIZ	1171m²	40985 € TTC
Lot N°13:	M ANTUNES ROMAO	1177m²	41195 € TTC
Lot N°15:	Mme SPILL	1202m²	42070€ TTC
Lot N°19:	M DUFOURQ Jean-Pierre	1301m²	45535€ TTC
Lot N°26:	M BORDENAVE Bruno	1219m²	42665 € TTC

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Lors du dernier conseil, Mr le maire a entendu les réticences par rapport à la vente d'un terrain communal pour l'installation d'un terrain de karting y compris au sein de son équipe.

C'est pour cela qu'il, propose un bail emphytéotique (le terrain retombe au bout de 99 ans dans le domaine public de même si la personne qui loue ne paie pas la location). Cela permet de conserver le terrain dans le patrimoine de la commune et permet à la personne d'obtenir son prêt.

Il expose les bénéfices pour la commune : génération d'un emploi immédiat (mécanicien) et de saisonniers, travail pour les restaurants de la commune, les émissions de gaz sont moins importantes (E85 super éthanol), les décibels sont seulement de 79 par Kart, la taxe professionnelle serait de 5000 à 6000 € (9hectares). Mr le maire fait une proposition d'une location de 550 euros par mois.

Mr Claude fait remarquer que de tels circuits génèrent des résonances aiguës et de fortes nuisances malgré tout. Mr Dourthe s'inquiète pour les nuisances pour le gibier. Mr Lalanne évoque les problèmes d'accès et d'infrastructure routière.

Vote pour la promesse de bail emphytéotique :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
7 P.Sabin, A.Raby, R.Drouhault, S.Renard, S.Cazet, N.Edaliti, E.Dedieu, ,	6 F.Khakhoulia, S.Garcia, G.Dourthe, C.Chivaley, R.Claude, R.Labeyrie.	2 JM.Lalanne, V.Moreira.

Mr Lalanne regrette l'orientation d'un vote qui commence par les abstentions. Mme Khakhoulia dénonce une reformulation pour orienter différemment les votes enregistrés lors du précédent conseil.

Vote pour la location du terrain à 550 euros par mois :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
7 P.Sabin, A.Raby, R.Drouhault, S.Renard, S.Cazet, N.Edaliti, E.Dedieu, ,	6 F.Khakhoulia, S.Garcia, G.Dourthe, C.Chivaley, R.Claude, R.Labeyrie.	2 JM.Lalanne, V.Moreira.

**2009-0708 Défrichement pour le terrain de « La brûle »
(parcelles F282 et F292)**

Pour que le karting puisse s'installer, il faut que la commune fasse une demande de défrichement pour le terrain.

Après délibération, le vote est :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
7 P.Sabin, A.Raby, R.Drouhault, S.Renard, S.Cazet, N.Edaliti, E.Dedieu, ,	6 F.Khakhoulia, S.Garcia, G.Dourthe, C.Chivaley, R.Claude, R.Labeyrie.	2 JM.Lalanne, V.Moreira.

2009-0709 Demande de subvention au Conseil Général pour la Médiathèque

Le Conseil général peut subventionner à hauteur de 50 % du coût total de l'investissement le matériel informatique et vidéo.

Monsieur le maire veut délibérer pour un montant de 6000€ (soit une demande de subvention de 3000€)

Mme Khakoulia précise qu'il y aurait 2 caméscopes, 1 scanner, 1 ordinateur puissant, 1 logiciel de montage, 1 micro ...

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour ce projet :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Le conseil général peut aussi subventionner diverses activités et expositions à hauteur de 50%. Monsieur le maire, d'après le projet de Mme Villenave, propose de demander une subvention de 1000€ pour les projets suivants :

- Calligraphie 450 €
- Bébé Lecteur 50 €
- Atelier Vidéo 450 €
- Musique Autour du Livre 450 €
- Atelier écriture 450 €
- Divers (matériels, goûters ...) 200 €

Soit un coût total d'animations de 2000 €

Le conseil municipal se prononce aussi à l'unanimité pour ce projet :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Mr le maire annonce par ailleurs que la commune a été retenue pour le projet de l'école numérique.

2009-0710 Embauche de deux saisonniers pour Juillet et Août

Monsieur le maire propose de faire comme l'année dernière d'embaucher deux saisonniers, un au mois de juillet et un au mois d'août pour aider les services techniques. Pour l'instant, un seul s'est présenté.

Le conseil municipal vote à l'unanimité :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

2009-0711 Engagement Renaud Animation

Il s'agit de la sono mobile pour les fêtes, pour 4 soirs jusqu'à 4 heures du matin pour 1500 euros ;

Le conseil municipal vote à l'unanimité :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

2009-0712 Répartition de la subvention de 1500€ du comité des fêtes

Comme il avait été décidé lors du vote du budget, il faut répartir les 1500€ (cf subvention du comité des fêtes) parmi les associations organisatrices des fêtes locales.

M le maire propose de donner 400€ aux « Drôles » pour leur animation supplémentaire, un spectacle de fauconnerie de 2H le dimanche après-midi.

Il y aurait donc 300 € pour la PPMA de Mimizan (pêche à la truite) et 800 € à répartir aux autres associations d'Escource.

Mr Chivaley objecte qu'il reste trop peu pour les associations d'Escource et que le spectacle de fauconnerie a lieu à un horaire peu approprié. Il est donc décidé de verser :

300 € à la PPMA - La Boule Escourçoise - Le Foot - La Gym - Les drôles

Mr Raby intervient pour dire qu'il est en désaccord avec cette somme accordée aux associations car elle n'ont déjà pas à payer les droits SACEM (compris dans la sono mobile)

D'autres élus font remarquer que cette subvention est justifiée car sans les associations il n'y aurait pas de fêtes.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	1 M Raby	0

DIVERS

question de M Garcia : le ball trap se fait à la zone artisanale là où se trouvent les bennes, seront-elles déplacées pour l'occasion ?

réponse : oui pour ce week-end là.

M Raby rappelle que pour le repas communal du 13 juillet, il y a besoin de personnel pour la mise en place des tables et des chaises et pour la distribution des repas. De la vaisselle lavable sera utilisée à la place de vaisselle jetable, il y aura aussi besoin de personnes pour le lavage. M Raby demande aux élus de s'inscrire pour les différentes tâches.

Mr Dourthe fait remarquer le manque d'entretien d'une haie sur la route de Labouheyre à l'entrée du lotissement qui peut gêner la visibilité.

Aspect sécuritaire de la RD44 (trottoirs passerelles)

Une pétition des riverains a été reçue en mairie. Ces personnes seront reçues et participeront à une commission des travaux concernant ce sujet le 18 juillet 09 à 10h en mairie.

Echange de terrain :

Suite à la tempête, Le groupe Gascogne a souhaité acheter à M Delmas, 4 hectares pour les traitements et entrepôts de bois coupés sur les 13 hectares que la commune devait acheter.

Sur les 9hectares restants, la commune propose d'échanger 1ha à la SAMAP contre sa parcelle dans la zone d'activité.

Rien ne restant à l'ordre du jour Monsieur le Maire déclare la session close.

Séance levée à 20h40

Le maire

Le secrétaire

Les Conseillers Municipaux